

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté municipal n°2025_Apro_64 en date du 28 octobre 2025, le maire de la commune de Capendu a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative à la modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme.

Le dossier de l'enquête est établi sous la responsabilité de la commune de Capendu représentée par M. Claude BUSTO, maire.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de modification, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations et propositions du public et du rapport du commissaire enquêteur, est approuvé par délibération du conseil municipal.

Monsieur Jacques MAFFRE Inspecteur Principal des Finances Publiques retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et monsieur Jean-Paul GARRIGUE a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête publique se déroulera du lundi 24 novembre 2025 à 8h00 au lundi 8 décembre 2025 à 16h00, soit une durée de 15 jours, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie soit de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 (sauf les mercredis après-midi). Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique à la mairie de Capendu aux jours et heures précités d'ouverture, sur support papier ou par voie électronique sur un poste informatique tenu à la disposition du public à l'accueil de la mairie ou directement sur le site Internet de la commune de Capendu <https://www.mairie-capendu.fr/consultation-du-projet-de-modification-simplifie-n--1-du-plu> et consigner éventuellement ses observations et propositions, soit :

- Sur le registre d'enquête déposé en mairie,
- Ou les adresser par écrit à l'adresse suivante : Monsieur le commissaire enquêteur, Mairie de Capendu, place de la mairie, 11700 CAPENDU
- Ou les adresser par email en spécifiant en objet qu'il s'agit de l'enquête publique à l'adresse suivante : contact@capendu.fr

Le dossier d'enquête est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Capendu (place de la mairie, 11700 CAPENDU) pour recevoir les observations et propositions écrites ou orales du public, aux dates et heures suivantes : **lundi 24 novembre de 8h à 12h et lundi 8 décembre 2025 de 13h30 à 16h00**

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur. Celui-ci rendra son rapport et ses conclusions motivées dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront rendus publics par voie dématérialisée sur le site Internet de la mairie <https://www.mairie-capendu.fr/consultation-du-projet-de-modification-simplifie-n--1-du-plu> pendant un an, et consultable en mairie sur support papier, aux jours et heures précités d'ouverture.

Le Maire,
Claude BUSTO